

Prog'ram à venir

• Renseignements et inscriptions au RAM

- Accueils jeux au RAM
- Récolte au potager du RAM
- Confirmation d'inscription pour la rentrée de septembre
- Réunion collective en Mairie (se renseigner au RAM)
- Séances lecture d'histoires à la bibliothèque
- Rencontres intergénérationnelles avec le club des Hortensias : Part'âges d'histoires

Ouvrages pour les professionnelles

Le relais s'est abonné à différentes revues autour de votre profession.



- Assistantes maternelles Magazine
- Le journal des professionnels de la petite enfance
- L'assmat

Elles peuvent être empruntées lors des séances jeux ou lors des permanences. Des ouvrages sont également à votre disposition ainsi que des dossiers pédagogiques sur différents thèmes.

Jeu pédagogique...

• ...qui permet d'expérimenter



Le sable constitue une activité très intéressante pour les jeunes enfants. Le contact direct avec la matière répond aux besoins de manipuler et d'expérimenter. C'est une vraie source de plaisir pour un tout petit. Cette matière fluide lui procure des sensations variées faisant appel à la vue, à l'ouïe, au toucher... Il y a d'abord l'aspect tactile : le sable fin est doux au toucher, il glisse entre les doigts, il gratte parfois! Il y a ensuite tout l'intérêt des jeux de transvasement : l'enfant va verser le sable d'un récipient à l'autre, renverser, faire couler plus ou moins vite, cacher des objets et les faire réapparaître. Il développe son intelligence, sa capacité de concentration et découvre de façon ludique quelques lois physiques élémentaires. Les manipulations favorisent les notions telles que dedans/dehors, contenu/contenant, lourd/léger. Cette activité joue un rôle dans l'acquisition de la propreté. L'enfant va de manière autorisée pouvoir compenser l'effort qu'on lui demande à l'acquisition de la propreté. Il permet aux enfants d'expérimenter les matières liquides, gluantes, ce qui colle, ce qu'on peut retenir ou au contraire laisser couler...

Livres pour les enfants



Comptine...

• ...qui parle de la séparation et des retrouvailles !

JE CACHE

Je cache mes yeux
Je montre mes yeux
Je mets les mains en l'air
Je cache mes yeux
Je montre mes yeux
Je mets les mains derrière mon dos
Sans dire un mot

Je cache mes oreilles
Je montre mes oreilles
Je mets les mains en l'air
Je cache mes oreilles
Je montre mes oreilles
Je mets les mains derrière mon dos
Sans dire un mot
Je cache mon nez....
Je cache ma bouche...

Journal du RAM

RENCONTRE ET RESSOURCE • ÉCOUTE DES ATTENTES ET BESOINS • LIEU D'ÉCHANGES ET D'ANIMATION • ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROFESSIONNALISATION • INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES ET JURIDIQUES • SENSIBILISATION À L'ÉVEIL DU JEUNE ENFANT



Sommaire

- P. 2 • Édito / Qu'est qu'un RAM ?
- Infos juridiques
- P. 3 à 6 • Rétrospectives en images des actions passées
- P. 7 • Dossier pédagogique
- P. 8 • Prog'ram à venir / Livres pour enfants / Ouvrages pour les professionnelles / Comptine / Jeu pédagogique

ÉDITOS

Bonjour ! C'est déjà l'été ! Pour beaucoup d'entre vous c'est l'heure de se dire au-revoir. L'enfant que vous accueillez depuis trois ans rentre à l'école... Voici venu aussi le temps de rencontrer un nouvel enfant et sa famille avec qui une relation humaine pleine d'aventures va se tisser. Dans ce deuxième numéro, vous lirez différentes informations pédagogiques ou juridiques sur ces sujets. Nous tenons à vous remercier pour votre participation active aux portes ouvertes qui cette année encore a été un moment festif et convivial apprécié par tous. Nous vous souhaitons de bonnes vacances ainsi qu'aux enfants et familles. Rendez-vous à la rentrée !

Béatrice et Ghislaine
L'équipe du RAM

HEURES D'OUVERTURE



● 10, cour Saint-Paul
Tél. : 01 55 86 98 60

● De 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h (18h30 le jeudi) et un samedi par mois de 9h à 12h

● Accueil sur rendez-vous

● PARENTS OU FUTURS PARENTS.....

Le RAM est un lieu d'information, d'orientation et d'échanges.

Le RAM

- Informe sur les modes d'accueil des jeunes enfants et vous aide à trouver le plus adapté pour vous et votre enfant.
- Informe sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre (CAF, Conseil Général, Réduction d'impôts...).
- Oriente dans votre fonction d'employeur (contrat de travail, bulletin de salaires...).
- Organise régulièrement des réunions d'information en mairie, sur les modes d'accueil de la petite enfance (crèche, multi-accueil, halte jeux, assistante maternelle, gardes à domicile).

● ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES OU FUTURES ASSISTANTES MATERNELLES, GARDES À DOMICILE.....

Le RAM est un lieu d'accueil pour vous et les enfants, de soutien, d'information sur les pratiques et le métier :

Le RAM

- Informe sur l'agrément, le statut, la profession d'assistante maternelle, vos droits et devoirs.
- Oriente vers les organismes administratifs et juridiques.
- Soutient dans l'exercice quotidien de votre profession.
- Propose des temps de rencontres, d'échanges et d'informations (en soirée ou le samedi) avec présence d'intervenants spécifiques selon le thème (pédagogique ou juridique).
- Organise des matinées d'accueil jeux (sur inscription) à partager avec les enfants qui vous sont confiés pour rompre l'isolement et partager vos expériences et vous enrichir mutuellement.

● JEUNES ENFANTS.....

Le RAM organise de multiples animations

Des animations collectives pour partager des moments ludiques et conviviaux, en présence et sous la responsabilité de l'assistante maternelle (jeux, lecture, musique, motricité...).

Ces temps permettent de :

- rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes dans un cadre convivial.
- participer et découvrir différentes activités ludiques favorisant le développement psychomoteur.
- vivre des moments en petite collectivité avant l'entrée prochaine à l'école au travers d'une socialisation douce et progressive.

Info juridique - La mensualisation et la rupture

● La mensualisation

Comme vous le savez, la Convention collective nationale de travail des assistantes maternelles du particulier employeur du 1^{er} juillet 2004 rend la mensualisation obligatoire. Elle vous garantit ainsi de percevoir chaque mois le même salaire, quel que soit le nombre d'heures effectuées au cours du mois.

La mensualisation se calcule sur 12 mois, à compter de la date d'embauche. Pour pouvoir effectuer le calcul, il faut déterminer :

- le nombre d'heures d'accueil par semaine
- le nombre de semaines où l'enfant sera confié à l'assistante maternelle sur une année.

En fonction du nombre de semaines d'absence de l'enfant prévues à l'année, on va pouvoir déterminer si l'on est en année complète ou incomplète :

- en année complète, seulement 5 semaines d'absence de l'enfant sont prévues au contrat. Ces 5 semaines correspondent aux congés payés des parents qui sont pris en même temps que ceux de l'assistante maternelle. On comptabilise donc 47 semaines travaillées par l'assistante maternelle sur

l'année.

Tarif horaire x nombre d'heures par semaine x 52 semaines / 12 mois

- en année incomplète, plus de 5 semaines d'absence de l'enfant sont prévues au contrat. On peut retrouver ce cas de figure lorsque les parents bénéficient de plus de 5 semaines de congés, si les parents souhaitent mettre leur enfant quelques semaines dans l'entourage familial ou si les dates de congés payés des parents ne correspondent pas à celles de l'assistante maternelle.

Tarif horaire x nombre d'heures par semaine x nombre de semaines programmées d'accueil / 12 mois

- En année incomplète, la rémunération due au titre des congés payés pour l'année de référence (la période de référence est comprise entre le 1^{er} juin d'une année n au 31 mai de l'année n+1) s'ajoute au salaire mensuel. Elle doit être versée en plus de la mensualisation selon l'option choisie dans votre contrat de travail et à partir de juin n+1).

● La rupture

En cas de rupture du contrat de travail, un préavis doit être respecté. Il est fonction de votre ancienneté. En accord

avec votre employeur, vous pouvez ou non effectuer ce préavis.

En cas de rupture du contrat de travail (hors période d'essai), qu'elle soit à votre initiative ou à celle de votre employeur, la durée minimum du préavis est de :

- 15 jours calendaires si vous avez moins d'un an d'ancienneté auprès de votre employeur ;
 - 1 mois calendaire si vous avez plus d'un an d'ancienneté auprès de votre employeur. (Les jours calendaires comprennent la totalité des jours de la semaine).
- Le point de départ du préavis est le premier jour de notification de la rupture. Le préavis n'est pas cumulable avec une période de congés payés. Diverses indemnités peuvent vous être versées par votre employeur lors de la rupture de votre contrat de travail : une indemnité de rupture - une indemnité compensatrice de congés payés - une indemnité de préavis - la régularisation du salaire mensualisé en année incomplète uniquement.

Documents à remettre : certificat de travail, attestation Pôle emploi - reçu pour solde de tout compte.

Rétrospectives en images

● Séances lectures d'histoires à la bibliothèque



● Part'âges d'histoires au club des Hortensias

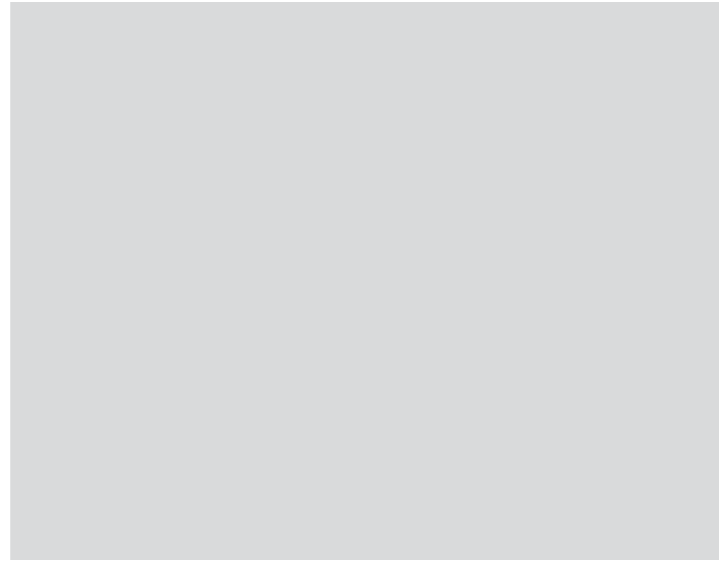
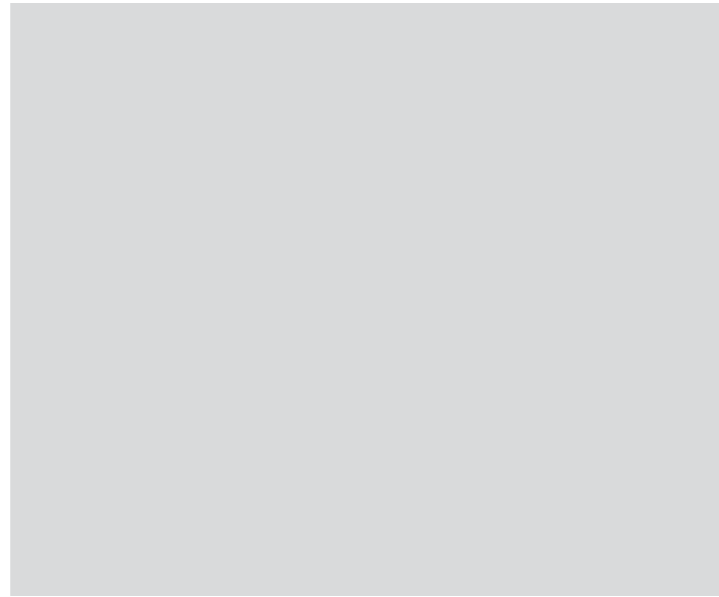
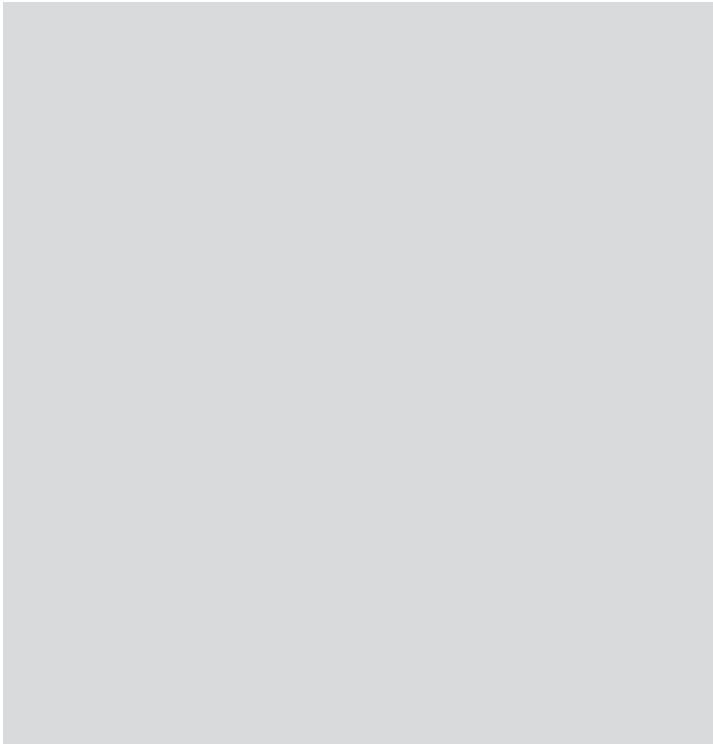
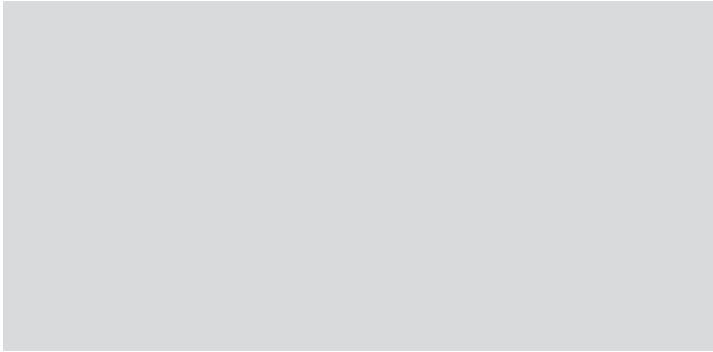


● Portes ouvertes du RAM (13 juin)



Rétrospectives en images

● Sortie au parc : Fête de la musique



● Réunions

- familles / assistantes maternelle : le droit à la formation continue
- bilan de l'année assistantes maternelles
- groupe de paroles et analyses de pratiques



Rétrospectives en images

● Atelier de fabrication instruments de musique



● Jardinage au RAM



Rétrospectives en images

• Accueils jeux au RAM



Dossier pédagogique - Il faut se dire « au revoir »

L'enfant qui vous a été confié pendant plusieurs années va rentrer à l'école. Côté administratif, les parents vont rompre le contrat, vous allez vous inscrire sur la liste PMI pour déclarer votre disponibilité d'accueil et rencontrer des nouvelles familles.

La vie n'est-elle pas faite de séparations, à commencer par la première qui est celle de la naissance, d'être ensuite confié à un mode d'accueil, puis à l'école maternelle ? Toutes ces expériences permettent à l'enfant d'acquiescer une certaine autonomie. Comment prendre en compte et accompagner au mieux cette séparation ? Au même titre que

l'adaptation est importante pour l'enfant, la famille et vous-même, il est nécessaire de réfléchir à la mise en œuvre de cette séparation afin que cela soit vécu sans angoisse pour tout le monde. En effet, la rupture doit être préparée car il est primordial d'aider l'enfant à bien se séparer.

Pour rappel, vous avez été cette figure d'attachement pour cet enfant (cf. 1^{er} numéro du Journal du RAM) ; un lien privilégié s'est tissé. Il est important aujourd'hui d'exprimer ensemble l'émotion ressentie à l'idée de ne plus se retrouver au quotidien prochainement. L'enfant ne doit pas avoir le sentiment d'être abandonné parce que rien ne lui aura été exprimé.

Il est prêt à vivre cette nouvelle expérience car il a acquis de l'assurance, de la confiance, il sait que ses parents viennent toujours le rechercher. Chaque matin il se sépare d'eux pour les retrouver le soir. Demain, à l'école, dans un autre environnement, il aura intégré que lorsqu'on se dit au revoir le matin, on se retrouve le soir.

Il est primordial de mettre des mots, de partager ce que l'on ressent et se préparer ensemble, enfant/famille/assistante maternelle.

Vous vous rappelez sans doute que Caroline Chapuis, psychologue du service Petite enfance, avait animé un groupe de paroles sur ce thème. Certaines

d'entre vous expliquaient leur habitude de faire un goûter spécial le dernier jour pour se réunir ensemble une dernière fois d'une manière festive, d'autres remettent un album photos souvenirs, d'autres encore offrent un livre, etc. Il s'agit de symboliser ce départ en plus des paroles prononcées.

Mais cette séparation se joue aussi au niveau des autres enfants qui vont rester chez vous et il est important qu'ils y soient associés. Il sera plus facile de leur rappeler que cet enfant ne reviendra pas et qu'on s'est dit au revoir. Les enfants comprendront qu'on ne « disparaît » pas du jour au lendemain. Grandir c'est aussi savoir se séparer !

Dossier pédagogique - Acquisition de la propreté

Apprivoiser le pot et se passer de couches, tous les professionnels de la petite enfance vous le diront, c'est avant tout l'affaire de Bébé, et cela « marche » rarement avant deux ans ! Les parents ont leur rôle à jouer, s'ils ne doivent sous aucun prétexte forcer leur tout-petit, leur implication et leur aide sont indispensables. En effet, il est important, pendant cette période, que tous les adultes qui vont intervenir auprès de l'enfant se parlent pour avoir une action concertée, donc cohérente, et être au courant des progrès éventuels.

• Propreté : une acquisition en douceur

Pour que l'enfant soit prêt, disent de nombreux spécialistes, il faut attendre la maturation neurologique qui va lui permettre de contrôler ses muscles (les sphincters entre autres). En effet, le stade psychologique dit « anal » apparaît autour de 20 mois, âge où son cerveau va commander les dits muscles. A ce stade, sa maturation intellectuelle et affective lui permet aussi de comprendre ce que l'on attend de lui comme faire plaisir à ses parents (le caca ou le pipi dans le pot est le premier cadeau que l'enfant fait à sa mère !). Même si les parents décident que c'est

le moment de ne plus porter de couches, ils ne peuvent pas le forcer à être propre. Lui seul choisit si oui ou non il a envie de leur faire plaisir, de respecter leur demande, de suivre les règles sociales qui incitent chacun à faire ses besoins dans des lieux appropriés : les toilettes. Si l'enfant est en forte opposition avec les adultes, il risque de refuser, s'il sent que la pression parentale est importante, il risque bien de s'en servir dans un système de chantage affectif.

• Accompagnons l'enfant dans cet apprentissage

Depuis deux ans, l'enfant porte des couches. Expliquons tranquillement, mais avec clarté : le pot, c'est comme les toilettes des grands, que l'on verse son « caca » dans les WC. N'ayons pas peur de donner dans le naturel. Enfin, mettons un point d'honneur à respecter sa pudeur. Même tout jeune, l'enfant a droit à son intimité et au respect. (les séances pipi devant les proches ou photo pour l'album souvenir sont à éviter !). Progressivement, l'enfant sera très fier d'imiter les grands. Autant placer son pot dans les toilettes, ou au moins dans la salle de bain. Poussons un peu la porte, pour qu'il reste bien au calme. Plus il sera dans

une relation harmonieuse avec ses parents, son assistante maternelle, plus l'enfant aura envie de devenir grand et d'être propre.

● Développer sa motricité globale en favorisant les activités adéquates : monter, descendre...
● Développer sa motricité fine en proposant des activités de transvasement (sable, jeu d'eau) : transvaser, remplir, vider...

● Favoriser la communication : développer le langage, nommer les objets, expliquer les actions, lire des histoires sur le sujet...

● Apprendre à reconnaître le comportement de l'enfant avant de faire ses besoins pour intervenir à bon escient.

● Choisir des vêtements, des couches-culottes, faciles à mettre et surtout à enlever.

● L'encourager, le féliciter quand il le fait, sans exagération ! Et ne pas s'extasier devant sa « production » : comment l'enfant comprendrait-il que l'on fasse disparaître si rapidement dans les toilettes le « beau caca » que l'on admirait juste avant.

● Être patient et indulgent car l'acquisition de la propreté peut prendre du temps et rarement sans « accident ».

L'affaire « pipi » est une affaire de temps et de compréhension. Pour mener à bien cet apprentissage, qui est une étape naturelle

du développement au même titre que la marche ou le langage, on peut essayer de garder en mémoire quelques mots ou expressions.

● Chaque enfant est unique : à chacun son rythme, il n'y a pas d'âge fixe pour être propre.

● C'est l'enfant qui est maître d'œuvre dans cette affaire.

● Faire preuve de patience, d'indulgence, de compréhension et de tolérance.

C'est ce que dit Françoise Dolto, psychanalyste française : « C'est vraiment dommage de perdre tant de temps avec le pot de chambre, alors que d'autres choses sont à faire, pour développer l'adresse de ses mains, de la bouche, de la parole, du corps tout entier. Lorsque l'enfant est adroit, habile de ses mains, acrobate, c'est-à-dire jouit en liberté et relaxation d'une bonne coordination de ses mouvements, et d'un tonus maîtrisé, lorsqu'il parle bien, il a plaisir à devenir propre tout seul à faire comme les adultes, c'est-à-dire aux cabinets. »

Sources :

- Assistante Maternelle magazine
- Le journal des professionnels de la petite enfance.
- « Lorsque l'enfant paraît » F. Dolto. Editions du Seuil, page 41.